

Le trois juillet deux mille vingt, les membres du Conseil Municipal de Rouillé ont été individuellement convoqués à l'effet de se réunir à la salle René Grison, le dix juillet deux mille vingt à onze heures trente.

**Le Maire,  
JEAN-LUC SOULARD**

## **SEANCE DU 10 JUILLET 2020**

Le dix juillet deux mille vingt, à onze heures trente, les membres du Conseil Municipal de Rouillé, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle René Grison, sous la Présidence de M. Jean-Luc SOULARD, Maire.

Etaient présents : M. SOULARD, M. BRACONNIER, Mme BECHON, M. QUINTARD, M. BELLIN, Mme HERISSE, M. TANNEAU, M. MARIE, Mme PINGUET, M. HUBERT.

Etaient absents et excusés :

Mme PETIT avait donné pouvoir à M. MARIE  
Mme BOUQUET avait donné pouvoir à M. BELLIN  
Mme GRUSON avait donné pouvoir à Mme BECHON  
M. DELHOMME avait donné pouvoir à M. BRACONNIER  
Mme LE GOADEC avait donné pouvoir à Mme PINGUET  
M. MULOT avait donné pouvoir à M. HUBERT  
M. CLOCHARD, Mme NOC, Mme ROCHAIS CHEMINEE.

M. TANNEAU a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **2020-059 – Elections sénatoriales : Désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants**

M le Maire indique qu'il convient de procéder à l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, conformément au décret n°2020-812 du 30 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2020 et à l'arrêté n°2020 DCL/BER-371 de Madame la Préfète de la Vienne en date du 30 juin 2020.

M le Maire a procédé à la composition du bureau électoral, dont il est président de droit. Celui-ci est composé des deux conseillers municipaux les plus âgés, M. BELLIN et M. HUBERT, et de deux conseillers municipaux les plus jeunes, Mme PINGUET et M. MARIE.

M le Maire indique que conformément aux dispositions du code électoral, le conseil municipal doit élire 5 délégués titulaires et 3 suppléants, au scrutin de liste avec représentation proportionnelle sans panachage ni vote préférentiel et application de la règle de la plus forte moyenne.

Avant l'ouverture du scrutin, une seule liste de candidats a été constatée :

Délégués titulaires :

- Jean-Luc SOULARD
- Christine BECHON
- Jean-Luc BRACONNIER
- Noëlle PETIT
- Alain QUINTARD

Délégués suppléants

- Nadine BOUQUET
- Sylvain DELHOMME
- Béatrice HERISSE

M. le Maire a ensuite invité le conseil municipal a procédé au vote à bulletin secret à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Résultats de l'élection :

Nombre de votants :	16
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés	16

La liste Jean-Luc SOULARD est déclarée élue.

La séance est levée à 11h45